AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Arthur Ballue, 3 juin 1878

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Ballue, 3 juin 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation2p. (250r, 251v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Arthur Ballue, 3 juin 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49641

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction3 juin 1878
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireBallue, Arthur (1835-1894)
Lieu de destination3, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la collaboration de Ballue au journal *Le Devoir* Godin juge élevée la somme de 1 200 F par an pour 52 articles d'une colonne ; il calcule qu'à ce prix, la rédaction du journal reviendrait à plus de 38 000 F par an. Il annonce à Ballue qu'il est prêt à payer 5 F seulement la colonne de texte. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'apparaît pas sur la copie.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024